



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 mars 2018

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Présentation des services de « Police de Proximité »
3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017
4. Préavis municipal n° 17/2018 – Vente de la « Prim'Sup »
5. Préavis municipal n° 18/2018 – Etude de faisabilité quant à l'extension de l'offre scolaire et parascolaire à Concise
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les municipaux dont Madame Bignens qui est excusée, le secrétaire municipal, la presse et les auditeurs qui sont présents ce soir.

1. Appel

Président : 1

Présents : 25

Excusés : 5 (David Fasola, Elisabeth Vuillermet, Charles Zwietnig, Claire Debétaz, Yvan Calame)

Non excusé : Johnny Cachot, Antonio Caldas

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Présentation des services de « Police de Proximité »

L'adjudant Peruchoud de la police de la Population et l'adjudant Pittet de la Police de Proximité font une présentation de leurs activités à Concise.



Conseil Communal
CONCISE

3. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Michaël Hottinger propose de modifier la présentation des résultats de vote du point 3.

Il est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 17/2018 – Vente de la « Prim'Sup »

Le Président donne la parole à Madame Lorraine Dupasquier pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Monsieur Joël Jeanneret se demande s'il n'aurait pas mieux valu attendre la vente de la Prim'Sup avant d'attaquer les travaux.

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, explique que cela a été décidé ainsi il y a quelques années, en 2015, et qu'il y avait urgence pour ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention : 0

5. Préavis municipal n° 18/2018 – Etude de faisabilité quant à l'extension de l'offre scolaire et parascolaire à Concise

Le Président donne la parole à Monsieur Joël Jeanneret pour la lecture du rapport de la commission Ad'Hoc.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture de la commission des finances.

La discussion est ouverte.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Christian Jaccard se demande si on sait déjà le nombre de classes qu'il faudrait créer et s'il s'agira de faire un agrandissement du bâtiment ou un rehaussement du bâtiment.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il s'agirait de 4 classes en plus, mais que la décision de savoir s'il faut faire un agrandissement ou un rehaussement sera laissée au bureau Dolci mandaté pour cette étude.

Monsieur Marc Jungo demande si c'est bien exact que les classes de Provence et de Corcelles-près-Concise seront fermées.

Monsieur Patrick Jaggi confirme qu'à terme, ces petites classes disparaîtront.

Monsieur Erik Bedelek aimerait savoir si le financement futur de ces frais est entièrement à la charge de Concise.

Monsieur Patrick Jaggi confirme que c'est bien le cas, l'école appartenant à Concise et étant louée à l'ASIG. Un bien pareil doit être amorti en 30 ans.

Monsieur Joël Jeanneret précise qu'actuellement les classes vont de 1 à 6, il faudra aller jusqu'à 8, donc 2 classes supplémentaires.

Madame Cathy Sueur complète en précisant qu'il faudra des « maîtres spécialistes » qui auront besoin de salles supplémentaires. Un des désirs des enseignants est d'éviter d'accumuler trop d'enfants sur le même site, qui est assez petit, pour éviter les éventuels conflits entre les tout petits et les plus grands.

Monsieur Emilio Ramirez demande concernant l'offre parascolaire ce que cela implique, faudra-t-il créer une cantine scolaire ?

Monsieur Patrick Jaggi confirme qu'il faudra, d'ici 2021, répondre à la question de l'accueil parascolaire. Dans l'absolu, la commune ne pourra pas se payer les 2 services, un accueil parascolaire plus poussé et une augmentation du nombre d'élèves. Tous ces paramètres seront introduits dans l'étude à réaliser. Le concept est global afin de savoir qu'est-ce qui est exploitable à moindre frais.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait encore préciser qu'on a seulement jusqu'en 2021 pour se mettre en norme avec la loi, et qu'il aurait souhaité qu'on anticipe un peu plus vite.

Monsieur Patrick Jaggi répond que l'ordonnance est sortie en octobre 2017, il est donc difficile de faire plus rapide.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Christian Jaccard complète en expliquant qu'il y a 2 variantes, il y a donc un choix.

Monsieur Michaël Hottinger aimerait savoir quelle est la marge de manoeuvre de la commune.

Monsieur Patrick Jaggi explique que la décision est auprès de la Municipalité. Il faut maintenant appliquer des lois. Certaines personnes seront satisfaites, d'autres moins, mais sans cette étude, il est impossible de répondre.

Madame Réjane Favre aimerait savoir ce qui se passerait si le dossier « école » était transmis à l'arrondissement.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il faut faire un appel d'offre avant d'avancer des chiffres, et que remettre l'école à l'ASIG, c'est remettre l'école chez nous car nous sommes membres de l'ASIG. De plus, le plan directeur a été voté ainsi à l'époque, on n'a juste pas le choix. L'objectif est d'adapter l'école aux besoins d'aujourd'hui. Peut-être que l'étude va démontrer que l'on part dans un projet que l'on ne peut pas se payer, mais pour l'instant c'est l'inconnu. On ne peut en tout cas pas dire qu'on « redonne » l'école. On fera avec les moyens à notre disposition.

Madame Lorraine Dupasquier aimerait savoir de quand date l'école Henri Dès et où en est l'amortissement.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'elle date de 2002, donc l'école sera amortie en 2032.

Madame Lorraine Dupasquier demande encore pourquoi on est dans une situation pareille.

Monsieur Patrick Jaggi explique que l'évolution de la démographie et l'état de certaines classes obligent à ces réflexions. A l'époque de la construction de l'école, un agrandissement était déjà prévu. Le but est d'intégrer 2 classes supplémentaires qui vont actuellement à Champagne, comme le veut le plan directeur.

Monsieur Patrick Jaggi précise encore qu'il s'agit de répondre à une pré-étude.

Madame Cathy Sueur informe que le but est de créer des sous-arrondissement scolaires. Cela fait longtemps que c'était à prévoir que les petites classes vont fermer.

Le Président propose de passer au vote et donne lecture de la conclusion du préavis .

Résultat du vote : Oui : 24 Non : 0 Abstention : 1



Conseil Communal
CONCISE

6. Communication de la Municipalité

Monsieur Patrick Jaggi prend la parole pour plusieurs informations:

Il s'excuse tout d'abord de l'incompréhension de la présentation de la police de proximité. Le but était de présenter les interactions avec la police, et non une présentation du service de la police de proximité.

En complément de réponse à la motion de Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin sur le problème des places de parc à Concise, il faut savoir que le coût des panneaux de signalétique est de Sfr. 16'000.- et la signalétique au sol Sfr. 3'000.-. Tant qu'il n'y a pas de PGA validé et signé, c'est difficilement réalisable. Il faut aussi un coût pour un règlement de police, environ Sfr. 13'000.-. Un coût total d'investissement estimé à Sfr. 32'000.- Il faudra ensuite engager un agent de sécurité public, soit Sfr. 54'000.- à 100%. Pour faire sérieux, il devrait venir à 30%, soit 560 amendes par année pour entrer dans nos chiffres. Tôt ou tard, il faudra y passer. Il y a 2-3 gros week-ends par année qu'il faut savoir gérer. La problématique de base était liée au Yennish, et actuellement ils ne sont plus acceptés vu le comportement qu'ils ont eu avec les membres de la municipalité l'année passée. Il y aura des indications claires pour le parking « En Chaffard » qui seront mises en places prochainement.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande comment il faut réagir par rapport aux lignes jaunes et blanches continues.

Monsieur Patrick Jaggi explique que tant qu'il n'y a pas de règlement de police, il n'y aura pas de verbalisations. Il y a actuellement 2 personnes agréées à verbaliser les véhicules, la garde port et l'un des 2 employés communaux.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin remercie de la peine que la municipalité c'est donnée pour répondre à sa motion.

Monsieur Patrick Jaggi continue avec le PGA. Il y a eu 16 oppositions que la municipalité va faire lever. Il faudra donc nommer une commission qui sera très technique et engendrera plusieurs heures de travail. Cela doit être réglé d'ici au prochain conseil.

En réponse à Madame Claire Debétaz concernant le coût des élèves de 7-8ème année à Champagne, Madame Marie-Laure Schorderet explique qu'ils ont les mêmes besoins au niveau des salles que les secondaires.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il y a une séance demain mardi concernant l'AIERG. Les travaux sont en berne depuis quelque temps à cause des fouilles archéologiques et cela coûte beaucoup plus cher que prévu. Il est prévu de voter sur 2 nouveaux préavis et il faudra aussi se poser la question si le tracé choisi est bien le plus judicieux, car si cela continue comme ça, le prix initial aura plus que doublé et le projet initial risque d'être arrêté plus vite que prévu.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si ce n'est pas possible d'avoir des professionnels qui viennent expliquer le PGA.

Monsieur Patrick Jaggi explique que le montant attribué à la PGA est déjà plus que dépassé. Il s'agit de lire les réponses qui ont été faites et de les valider, mais on ne pourra pas se permettre le luxe de se payer un bureau d'études.

Monsieur Emilio Ramirez demande concernant l'AIERG si on va de toute façon se connecter à Yverdon.

Monsieur Patrick Jaggi explique que oui, c'est le but et on n'a plus le choix, mais c'est le tracé qui va peut être changer.

Monsieur Dominique Bünzli demande s'il y a des nouvelles concernant la taxe eau.

Monsieur Patrick Jaggi explique que le dossier est actuellement au CDAP au niveau cantonal, qu'il risque bien de finir au fédéral et que c'est très compliqué de modifier le règlement comme ça, c'est à coups d'avocats. La taxe eau ne peut pas être revue tant que ce litige est en cours.

8. Propositions individuelles et divers

Madame Corinne Zwiethig a constaté que les panneaux du sentier du cerf sont en triste état et que l'éclairage nocturne laissait un peu à désirer.

Madame Marie-Laure Schorderet explique que les panneaux du sentier du cerf sont en cours de rafraîchissement.

Monsieur Pierre Marro explique concernant l'éclairage qu'il y a un court-circuit qui crée des problèmes, mais ils n'ont pas encore trouvé où était la panne exactement.

Madame Réjane Favre souhaiterait savoir quand les travaux du séparatif vont recommencer, à quoi correspondent les traces bleues qui descendent jusqu'à la Rive et s'il y aura une séance d'information.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Pierre Marro informe qu'il y aura une séance d'information en temps voulu et que les travaux vont commencer à la rentrée du mois d'août. Il y aura toujours une des 2 rues d'accès accessibles. Les traces bleues sur la route sont des repères pour les canalisations souterraines.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin reviens sur l'histoire du téléphone de la grande salle et demande s'il est fonctionnel maintenant.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il faut remplacer l'entier de la téléphonie et que cela se fera dans un concept global d'ici mai ou juin. Il semblait peu judicieux de juste remplacer le téléphone.

Monsieur Patrick Jaggi informe qu'il y aura un changement de prestataire pour le ramassage des ordures. Dès juin, ce sera le futur prestataire de la STRID. Il a aura certainement des containers répartis dans le village, mais des informations plus complètes vont suivre.

Monsieur Stéphane Fanchini demande si les containers privés seront compris dans le ramassage.

Monsieur Philippe Mermod, en charge du dossier, explique qu'il n'a pas encore eu le rdv avec le directeur de la STRID, mais que cela lui semble logique.

Monsieur Stéphane Fanchini à quelques informations à donner. Il explique que lorsque le PV est accepté, il sera mis en ligne sur le site de la commune.

Il continue en expliquant les 5 fautes qu'il y a eu pour les élections annulées :

- il fallait organiser 2 élections distinctes pour les conseillers communaux et les suppléants
- il y avait une erreur dans les heures de fermeture de la boîte aux lettres
- il ne fallait pas mettre le sceau du Conseil communal sur les documents
- il y avait une ligne vide dans la liste des candidats, ce qui pouvait porter à confusion
- il manquait un bulletin vide

La prochaine élection sera donc pour le dimanche 10 juin 2018.

Un tout-ménage sera fait pour annoncer ces votations et il est important d'avoir des candidats, il encourage donc tous les conseillers à en parler autour d'eux.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Stéphane Fanchini nous lit la démission de Monsieur Yvan Calame pour raisons professionnelles.

Il enchaîne en demandant s'il y a déjà des conseillers intéressés à faire partie de la commission pour le PGA. Messieurs Eric Bedelek, Emilio Ramirez et Roland Promm se proposent spontanément.

Pour finir, le projet du « Conseil pour les Nuls » avance, mais on n'est pas contre un coup de main.

Monsieur Christian Jaccard demande pourquoi c'est au Conseil de lever les oppositions du PGA, alors que normalement c'est la Municipalité qui les lève.

Monsieur Patrick Jaggi explique que c'est plus un accord avec les propositions de la Municipalité, le projet de PGA est ainsi fait.

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 25 juin 2018

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h48

Le Président :

Stéphane Fanchini



La Secrétaire :

Birgit Knegtel